



# La Lettre



14/02/2018

Le Sommaire

## [Évaluation du travail des salariés 2018: L'occasion de souffler ?](#)



Depuis que nous avons rejoint DXC, la direction ESF tentait de modifier le **système d'évaluation**...

[<la suite>](#)

## [Comment cela, non avéré... ?](#)

Comprendre les valeurs **CLEAR** c'est déjà un problème.  
Mais prouver qu'on les a respectées, c'est tout simplement impossible...



[<la suite>](#)

## Une réaction commune de plusieurs Organisations Syndicales...

Nous avons collectivement décidé de dire **NON...**  
et de négocier pour tous les salariés.

[<la suite>](#)

## Encore en cours...

Des négociations sont encore en cours pour la période courante...

[<la suite>](#)



Il fait encore bien frais.. mais en 2018,  
**obtenons le dégel des salaires !**



**Évaluation du travail des salariés 2018: l'occasion de souffler !**



Depuis que nous avons rejoint DXC, la direction ESF tentait d'introduire des modifications importantes au **système d'évaluation du travail des salariés**.

Parmi ces modifications, il était question de **critères comportementaux** (les fameuses valeurs CLEAR) qui devaient notablement influencer la notation. **C'était le moyen pour n'importe quel manager de vous attribuer une note sans avoir à en justifier.**

L'équation était simple à comprendre :

**« Respect des valeurs CLEAR non avéré » => NOTE LA PLUS BASSE**

[<Revenir au sommaire>](#)

## Comment cela, non avéré... ?

**Comprendre les valeurs CLEAR** c'est déjà un problème. Mais **prouver qu'on les a respectées, c'est tout simplement impossible.**



Par exemple, si nous prenons le A de CLEAR qui correspond à la définition « Corporate » suivante :

*« Nous aspirons individuellement et collectivement à devenir plus demain que ce que nous sommes aujourd'hui »*

**Qu'allez-vous tenter de prouver lors de votre évaluation :**

- Que vous avez bien aspiré ?
- Individuellement et collectivement ?
- Que vous êtes plus aujourd'hui qu'hier ?

Cette définition, sans aucun sens, est juste le parachutage malvenu d'une option « **Corporate** ». L'appliquer telle quelle est une stratégie voulue pour vous faire perdre pied, vous faire perdre le sens commun, vous rendre plus vulnérable lors de l'évaluation. C'est bien pour cela que nous ne laissons pas faire !

[<Revenir au sommaire>](#)

## Une réaction commune de plusieurs Organisations Syndicales...



**Nous avons collectivement décidé de dire NON** à cette dérive du système d'évaluation, afin de mieux protéger les salariés lors de l'évaluation.

**L'UGICT**, mais aussi la **CFE-CGC** et la **CFTC**, ont **alerté en commun l'inspection du travail** après avoir échangé tous les arguments possibles avec la direction ESF sur des points clés comme le **non-respect du code du travail**, la **contradiction avec les jurisprudences** en cours ou encore le **non-respect de leurs propres engagements**.

Le résultat concret de cette alerte énergique est que la direction ESF s'est mise autour de la table pour discuter et négocier.

Rapidement **l'utilisation des valeurs CLEAR a été abandonnée pour l'évaluation concernant la période en cours** (c'est à dire jusqu'au 31 mars 2018) parce que grâce à cette détermination partagée, la direction de l'entreprise ESF allait dans le mur sur le plan juridique.

La concession que nous avons faite est que la **notation** pourrait se faire sur **quatre bandes – ou niveaux – au lieu de trois**. C'est ce que souhaitait la direction ESF car la direction « Corporate » leur imposait ce changement au cours de la période d'évaluation actuelle. Comme un tel changement de notation est porté dans les outils (pour la saisie de la notation bien sûr), on voit à quel point ces petits problèmes concrets prennent le pas sur des décisions impactant les salariés.

Mais tout un ensemble de **dispositions protectrices** concernant l'évaluation doivent être maintenues, y compris le **processus de contestation** de la notation.

[<Revenir au sommaire>](#)

## Encore en cours...



**Des négociations sont encore en cours pour la période courante.** La notation sur quatre bandes et surtout leurs définitions n'a pas encore fait consensus.

Une autre **négociation** sur le sujet de l'évaluation doit s'ouvrir **pour la période future** FY19 (cette période commence le 1<sup>er</sup> avril 2018) et nous resterons particulièrement vigilants.

Il est important que cette négociation ait lieu **au plus tôt**, si la direction ESF entend simplement respecter le code du travail :

*L. 1222-3 : Le salarié est expressément informé, **préalablement à leur mise en œuvre**, des méthodes et techniques d'évaluation professionnelles mises en œuvre à son égard. Les résultats obtenus sont confidentiels. Les méthodes et techniques d'évaluation des salariés doivent être pertinentes au regard de la finalité poursuivie.*

Tant que les conditions de l'évaluation du travail des salariés ne seront pas connues et communiquées à chacun, **la période d'évaluation ne pourra pas commencer**. L'adaptation nécessaire des directives « Corporate » à **nos valeurs culturelles et à notre législation** sont bien le moins qu'on puisse attendre. Qu'elles concernent l'évaluation ou tout autre sujet...

[<Revenir au sommaire>](#)

## 2018 : équilibrer le rapport de force...

**Sur tous les sujets**, l'UGICT défend des valeurs de combativité et de solidarité en lien avec toutes les organisations syndicales pour :

- **Envisager** chaque initiative,
- **Défendre des points de vue**,
- **Proposer**,
- **Signer des accords** quand ils sont au bénéfice d'une majorité de salariés.

**Merci encore de nous avoir témoigné autant de votre confiance** au long de l'année 2017.

Nous aurons besoin pour cette année 2018 de ténacité, d'un peu d'humour et de **la contribution de chacun**.

Venez discuter, posez **vos** questions. C'est le moyen de savoir ce que **vous** voulez faire.  
Solidarité, conseils, échanges, et si vous le souhaitez plein d'activités vous attendent !

[<Revenir au sommaire>](#)

---

**Professionnellement engagés**  
**Socialement responsables**

**N'hésitez pas à diffuser autour de vous !**

Vous vous posez des questions ?

Vos représentants du personnel UGICT sont là pour vous !



*Pour tout ce qui concerne l'abonnement à notre lettre d'information électronique ou pour nous contacter,*

*une seule adresse : [contact@ugicthp.com](mailto:contact@ugicthp.com)*

